

**Action Publique 2022 et réorganisation territoriale des services publics dans les DIRECCTE :**  
**Rencontre SG Ministères sociaux/organisations syndicales du CTM Travail et Emploi**  
**Ou « dites-nous Madame, c'est quoi le projet ? »**

Les organisations syndicales représentées au CTM Travail et Emploi ont été reçues ce 27 septembre matin par Madame Sabine Fourcade. Madame la Secrétaire générale des ministères des affaires sociales tenait à les réunir pour les informer de l'avancement de la réforme AP 2022 au ministère du travail.

Informé, le vocable était mal choisi vu que d'information il n'y a pas eu.

Après avoir rappelé le fait que cette réforme figurait dans le programme présidentiel dont la remise en cause n'était pas à l'ordre du jour, Mme Fourcade s'est contentée durant deux heures de distiller quelques éléments que nous vous proposons de détailler:

Le premier choc sémantique est venu avec l'utilisation de la notion d' « avance de phase » de la part de Bruno Lemaire et de la DGE. Ainsi ce ministère aurait annoncé de manière précoce ses propres arbitrages car il faudrait donner de la lisibilité aux agents. **La FSU est intervenue pour rappeler que les DIRECCTE sont sous une double tutelle et qu'il ne pouvait y avoir un projet propre au ministère de l'économie et des finances au sein de ce service déconcentré. La SG en a convenu et interrogée par la FSU sur la confusion existante sur le périmètre des suppressions d'emplois au sein des Pôles 3<sup>E</sup>, elle a affirmé que les seuls agents Finances concernés par « le plan social en cours » sont ceux relevant du développement économique, et donc que ce plan ne comprenait pas toutes les fonctions exercées par des agents relevant du BOP 134, contrairement à ce qui est dit aux agents .**

**La FSU a exigé qu'une information officielle soit faite en ce sens, dans la mesure où la DGE et les directeurs régionaux donnent des informations différentes.**

**La FSU en a profité pour réaffirmer son indignation face à la méthode et son impact sur les agents concernés et l'ensemble du collectif de travail.**

Nous parlons de **plan social**, et, effectivement, le terme a finalement été utilisé. Avec une petite précaution de langage mais utilisé tout de même.

Madame Fourcade a ainsi affirmé qu'il n'y aurait pas de plan social pour les agents relevant du Bop 155, à la différence de ce qui se fait à Bercy. Les deux ministères préparent actuellement une circulaire interministérielle sur l'accompagnement des agents et leur reclassement. Ses contours pourraient faire

l'objet d'un groupe de travail des représentants en CTS (comité technique des Direccte et Dieccte?). Tout en affirmant qu'il n'y aurait pas de suppressions d'emplois sur les missions Travail Emploi et Formation professionnelle, exceptées bien sûr celles déjà annoncées en PLF (projet de loi de finances 2019), Mme la SG a souligné que des réflexions étaient en cours sur ces champs et que des missions pourraient évoluer.

Selon la SG, rien n'est définitivement arrêté et avant d'aborder la question des effectifs, il s'agirait d'opérer une revue des missions (*une de plus ! manifestement cela plait beaucoup aux technocrates puisqu'ils nous en sortent une nouvelle tous les 2 ans, et toujours pour essayer de justifier des abandons de missions de services publics*).

Selon elle, si l'objectif de baisse du nombre de fonctionnaires n'est pas négociable, le périmètre des missions le serait et les OS pourraient indiquer quelles sont celles qui doivent être renforcées et celles qu'on pourrait alléger ou supprimer.

Autant le dire tout de suite, si la FSU fourmille d'idées sur les missions à renforcer, y compris en termes de moyens humains, elle se positionne clairement contre l'abandon de missions.

**En attendant, le ministère du travail entend profiter du projet AP 2022 et du départ massif en retraite des agents sur les 3 prochaines années pour réorganiser les services. C'est une information nouvelle, le ministère concocte actuellement un projet "Direccte 2022" mais on ne sait absolument pas quels éléments il contient. Néanmoins, Madame la Secrétaire générale a affirmé que le contrôle de la formation professionnelle serait une priorité.**

En fin de réunion, la FSU a interrogé l'administration sur la contradiction existante entre un plan de reclassement massif pour les agents DGE et le fait que quasiment tous les ministères étaient concernés par des suppressions de postes. La FSU, tout en fustigeant le projet lui-même, a réclamé que l'agent et sa vie personnelle ne soient pas les oubliés. Joël Blondel, DRH des ministères sociaux, a alors répondu qu'il y aurait des recrutements concomitants aux suppressions de postes, du fait de la pyramide des âges et des départs à la retraite. Il a ajouté que son objectif était que les agents puissent conserver leur lieu de résidence actuelle si tel était leur choix.

**En ce qui concerne les instances, la parodie de dialogue social continue puisqu'un CTM Travail et Emploi est prévu le 11 octobre pour aborder CAP 2022 et le projet de loi de finances 2019.**

**Rappelons qu'à cette date personne ne connaît encore les propositions sur la future organisation territoriale que les préfets de région doivent faire remonter pour la deuxième quinzaine d'octobre.**

**En clair l'administration nous informera sur quelque chose qui n'existe pas encore.**

Lorsqu'on a fait remarquer à l'Administration que ce calendrier ne semblait pas cohérent, elle nous a répondu que lors de ce CTM du 11 octobre, les grandes lignes de ce que seront les missions dévolues demain aux Direccte seraient abordées.

En ce qui concerne le champ Travail et l'inspection du travail, l'Administration avance tranquillement ses pions puisque ce CTM doit également aborder :

- Un projet de décret relatif aux pouvoirs de contrôle des agents de l'inspection du travail
- Un projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail
- Un projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 24 décembre 2014 portant adoption de la charte d'audit interne et du code de déontologie pour les ministères chargés des affaires sociales

Quant au CTS il devrait être convoqué en octobre après les discussions d'un groupe de travail portant a priori sur le dispositif d'accompagnement au reclassement des agents.

Notre organisation syndicale demande que l'Administration communique de manière transparente auprès des agents et de ses représentants sur ce qu'elle semble organiser en catimini.

**La FSU dénonce une fois de plus le projet destructeur des services publics et des collectifs de travail que constitue AP 2022**

**La FSU appelle les agents à exprimer leur opposition à cette politique en se mobilisant massivement le 9 octobre prochain !**

Paris, le 27 septembre 2018